

chanceux que les électeurs de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold aient décidé de me renvoyer à la Chambre des communes. Je veux également dire quelques mots au sujet de l'homme qui a occupé mon fauteuil pendant quatre ans, c'est-à-dire M. Allan Pietz, député du parti gouvernemental. M. Pietz a très bien servi ma circonscription. Il est un homme honorable et honnête.

**Des voix:** Bravo!

**M. Parent:** Nous nous sommes rencontrés pour la première fois à l'occasion des élections de 1979. Je l'ai battu. Il est revenu en 1984 et m'a défait à son tour. Cette année, j'ai repris mon siège.

Je reviens à la Chambre avec un sentiment d'humilité. La plupart des députés n'ont pas connu la défaite. Moi oui. Lorsque l'on revient à la Chambre après avoir connu la défaite, on perçoit différemment les raisons qui nous ont poussé à venir à la Chambre des communes.

Le nom de ma circonscription a été changé. Depuis 1867, c'était tout simplement Welland. La circonscription était représentée par un libéral depuis 1935. Je m'efforcerais de la garder encore un peu. J'ai dit que M. Pietz avait très bien servi la population de la circonscription, j'espère faire aussi bien que lui.

Il est question ce soir du projet de loi sur le libre-échange. Il s'agit, on l'a dit, d'un projet de loi historique. Le Canada choisit ici une voie qu'il devra suivre pendant un certain nombre d'années. Ne vous trompez pas, les questions d'économie joueront un rôle de plus en plus prépondérant au Canada. J'aimerais sincèrement avoir la certitude que les ministériels ne se laisseront pas guider uniquement par des considérations d'ordre économique. Au nom des Canadiens qui m'ont élu, je leur demande d'être très prudents avant de risquer les programmes qu'il nous a fallu de longues années à mettre en place.

Le libre-échange n'est pas une idée nouvelle pour mon parti. Nous savons que c'est le parti libéral qui était au pouvoir à l'exception des quelques années où le pays a été sous la direction de M. Diefenbaker et sous celle de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De 1948 à 1984, les libéraux ont négocié les ententes commerciales qui nous ont permis de vendre aux États-Unis 80 p. 100 de nos produits au moins, 90 p. 100 de ceux de l'Ontario, sans droits de douane. Nous l'avons fait, sachant que nous ne déplacions pas un trop grand nombre de Canadiens. Nous n'avons jamais perdu de vue que nous n'étions pas là pour faire de l'argent, d'abord et avant tout, mais pour servir, le temps que nous sommes ici, ceux que nous représentons.

Au début de la campagne électorale et même avant 1983, le premier ministre ne voulait pas entendre parler de libre-échange, ni à ce moment ni jamais. A un certain

moment, au cours des années qui ont suivi, le premier ministre a changé d'idée. Il nous a pratiquement entraînés sur cette voie, une voie qui, à mon avis, sera semée d'embûches.

Avec tout le respect qui vous est dû, monsieur le Président, j'estime que cet accord de libre-échange n'est pas une bonne affaire pour le Canada. Si je m'y oppose, c'est parce qu'il n'offre pas le genre de protection dont les Canadiens auront besoin, selon moi, dans les mois et les années à venir.

Lorsque le gouvernement a entrepris de mettre en marche le processus de libéralisation des échanges commerciaux, il visait un but triple. Il voulait, entre autres choses, un accès libre et sans entraves aux marchés américains. Je soutiens que le gouvernement n'a pas obtenu pareille concession de la part des États-Unis.

En second lieu, le gouvernement voulait que soit constitué un tribunal chargé de régler les différends entre les deux pays. Il n'a pas obtenu que les décisions du tribunal soient exécutoires. Tout ce que ce tribunal peut faire, c'est décider si une loi canadienne ou américaine a été violée. L'expérience de l'accord sur le bois d'oeuvre et la taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui est imposée à l'égard de nos produits nous enseignent que l'Accord de libre-échange ne changera rien à cette situation. A l'instar du gouvernement fédéral, de nombreux premiers ministres provinciaux ont déclaré qu'ils tenaient à ce que le Canada échappe au projet de loi commercial global et protectionniste que les États-Unis ont adopté. Or, ils n'ont pu obtenir cette protection.

• (2210)

En échange de ces trois choses que nous nous proposons d'obtenir et que nous n'avons pas obtenues, qu'avons-nous dû promettre? Qu'avons-nous dû céder pour obtenir cet accord qui n'en est pas un? Tout d'abord, nous avons dû céder le contrôle sur nos ressources énergétiques. Les députés savent pertinemment que dans le cadre de cet accord commercial, les Américains pourront avoir accès à nos ressources énergétiques au même prix que les Canadiens. Nous savons que même en période de crise, alors que nous éprouverons des difficultés chez-nous, nous serons dans l'incapacité de venir en aide d'abord à nos concitoyens à moins de livrer aux Américains la même quantité d'énergie qu'ils auront négociée en moyenne au cours des trois années précédentes.

Que ferons-nous de nos entreprises qui sont situées à proximité des sources d'approvisionnement énergétiques aux environs de la péninsule et des chutes du Niagara, régions où les Ontariens paient l'énergie hydro électrique moins cher que les Américains? En tant que Canadiens, nous avons mis des années à harnacher ces sources énergétiques. Dorénavant, nous devons en céder une